

PROCÈS VERBAL DU 05 DÉCEMBRE
2023 20 HEURES

Présents : Mmes CLEMENT, CHABRIDON, VIARDOT, BOURACHOT, VAUCHER, PARENT et DAGOREAU, Mrs GUILLEMIN, REVILLON, LEBEAU et BENON

Excusés : Mrs RAY, RAVAT et PANNETIER

Le procès-verbal du 17 Octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

M GUILLEMIN est désigné secrétaire de séance

Délibérations

1/ Prime pouvoir d'achat : Mme le Maire propose de verser la prime pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents titulaires de la collectivité étant donné qu'ils étaient en poste avant le 1^{er} Janvier 2023 et que leurs revenus sont inférieurs à 23700 euros par an. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, accepte de verser la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux agents titulaires de la collectivité et dit que cette dépense sera inscrite au budget.

2/ Convention de mise à disposition du local des pompiers au foyer rural de Fleurville : Mme le Maire explique qu'elle a reçu une demande de la part du foyer rural de Fleurville qui souhaiterait disposer d'un local fermé dans le local des pompiers afin de stocker du matériel. Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte que Mme le Maire signe une convention d'occupation d'une partie du local des pompiers au foyer rural de Fleurville, à titre gratuit, afin de stocker du matériel.

3/ Projet d'implantation d'un pylône de téléphonie mobile sur une parcelle communale : Mme le Maire explique que l'entreprise TDF nous propose de signer un bail civil pour occuper une partie d'une parcelle communale afin d'implanter un pylône de téléphonie mobile moyennant un loyer de 2000 euros par an révisable d'année en année. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à signer le bail civil entre la commune et l'entreprise TDF afin que cette dernière puisse implanter une antenne de téléphonie mobile sachant que tous les frais afférents à cette implantation seront à la charge de l'entreprise.

4/ Adhésion de la commune de Le Villars au Syndicat des Eaux du Haut Mâconnais : Mme le Maire explique que la commune de Le Villars souhaite intégrer le Syndicat des Eaux du Haut Mâconnais afin d'être en adéquation avec les autres communes du territoire communautaire en matière de gestion de l'eau. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte que la commune de Le Villars adhère au Syndicat des Eaux du Haut Mâconnais.

5/ et 6/ Conventions avec le Grand Chalons pour les autorisations d'urbanisme : Lors de la signature des conventions avec le Grand Chalons pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et la protection des données en 2022, notre commune était soumise aux Règles Nationales d'urbanisme en l'absence de document d'urbanisme. Aujourd'hui, afin d'être conforme au nouveau document, le PLUI, il est nécessaire que ces deux conventions soient reprises et signées dans le cadre existant. Rien ne change dans le contenu notamment le coût demandé par le Grand Chalons par autorisation d'urbanisme instruite. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à signer les deux conventions présentées.

7/ Tarif des affouages 2023/2024 : Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents fixe le tarif des affouages à 40 euros et dit que ce tarif demeurera d'année en année sauf décision contraire de l'assemblée.

8/ Prestation d'aide à la mise en œuvre du plan de transition énergétique des communes : Mme le Maire explique qu'elle a reçu une personne du SYDESL présentant une prestation d'assistance aux communes afin de les aider dans leur plan de transition énergétique dont le but est avant tout de limiter les consommations d'énergie dans les bâtiments publics mais aussi en matière d'éclairage public. L'étude représente un coût de 250 euros. Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à signer la prestation d'aide au plan de transition énergétique de la commune avec le SYDESL.

9/Groupement de commande pour l'achat d'énergies gaz et électricité : Les contrats d'électricité et de gaz arrivant bientôt à échéance, 2027 et 2025, le SYDESL nous propose de passer les marchés à notre place. Toutes les communes qui seront dans ce groupement pourront bénéficier de prix attractifs et n'auront pas à gérer l'ensemble des démarches administratives lourdes en matière de marchés publics.

Zones d'accélération des énergies renouvelables

La préfecture demande aux communes d'établir un zonage susceptible d'accueillir des installations en énergies renouvelables (panneaux solaires, éoliennes... par exemple). Ce zonage de sites aussi bien privés que publics doit être renseigné au 31 Décembre 2023 afin d'être transmis au conseil régional qui évaluera la compatibilité de ces zones avec ce genre d'équipements. Si les zones sont retenues et en cas de projet, les démarches administratives seront simplifiées. La commune organise donc une réunion publique le 07 Décembre prochain pour présenter ce projet de zonage.

Comptes-rendus de réunions diverses

* Il est ressorti de la réunion de l'Agence Technique Départementale du 10 Novembre que celle-ci devait revoir son modèle économique. Les cotisations annuelles demandées aux membres leur permettront déjà de demander deux notes techniques à l'agence afin d'étudier leurs projets. Si les membres souhaitent d'autres prestations ils devront payer en plus. L'assistance de l'agence peut aller jusqu'à la conduite de travaux.

* Conseil d'école de Viré

Il y a 135 élèves à Viré et une moyenne de 22,5 élèves par classe. Compte tenu du nombre trop important d'enfants, l'aide aux devoirs a été divisée en deux groupes. Les projets 2023/2024 ont été présentés.

Le projet de RPI avec Clessé sera confié à un bureau d'étude (étude entre Janvier et Juin 2024).

*Conseil d'école de Saint-Albain

Il y a 53 élèves. Les projets 2023/2024 ont été également présentés et tournent principalement autour de l'USEP (Union Sportive en milieu scolaire).

Questions diverses

*Mme le Maire donne lecture d'un courrier de M et Mme BOURDET et leurs voisins qui se plaignent de la circulation excessive et bruyante Rue Saint-Exupéry. Mme le Maire explique qu'après attache auprès du Département il n'est pas possible de fermer une Rue à la circulation ni même d'instaurer un sens unique. Un comptage des véhicules qui fera également état de la vitesse sera effectué au printemps.

* L'exercice 2023 arrivant à son terme, il apparaît que les recettes de fonctionnement ont presque toutes étaient encaissées et les dépenses de fonctionnement ont été bien maîtrisées en fonction des prévisions. Les Projets d'investissement ont été menés à leur terme très récemment ; les subventions vont donc être demandées au plus vite.

*La commission animation se réunira le 07 Décembre avec les membres du foyer rural afin d'organiser la fête du village en 2024.

* Les vœux du Maire auront lieu le 06 Janvier 2024 à 18 heures autour de la galette des rois.

Les prochaines séances auront lieu le 18 Décembre et le 25 Janvier 2024

Le Secrétaire de séance

Jacky GUILLEMIN



Le Maire

Patricia CLÉMENT

